

Féminin des noms – règle générale

.....

La grande majorité des noms ont un correspondant féminin. (Ne pas confondre avec les objets inanimés qui ont un genre préétabli.)

Règle générale : On forme le féminin en ajoutant un *e* muet au nom masculin.

Un avocat → une avocate
Un cousin → une cousine
Un gitan → une gitane

ATTENTION. – Il ne faut pas oublier de changer les receveurs d'accord lorsque l'on met le nom au féminin.

Nom propre	V	dét	N	Adj
François	est	un	avocat	renommé.
Françoise	est	une	avocate	renommée.

Exercice

.....



Mettez les noms suivants au féminin.

.....

1. un mineur _____
2. un adolescent _____
3. un surveillant _____
4. un étudiant _____
5. un député _____
6. un enseignant _____
7. un ressortissant _____
8. un orphelin _____
9. un Français _____
10. Louis _____
11. un ami _____
12. un employé _____
13. Christian _____
14. un marchand _____
15. un chargé de cours _____

Corrigé

1. un mineur	une mineure
2. un adolescent	une adolescente
3. un surveillant	une surveillante
4. un étudiant	une étudiante
5. un député	une députée
6. un enseignant	une enseignante
7. un ressortissant	une ressortissante
8. un orphelin	une orpheline
9. un Français	une Française
10. Louis	Louise
11. un ami	une amie
12. un employé	une employée
13. Christian	Christiane
14. un marchand	une marchande
15. un chargé de cours	une chargée de cours